

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledoux (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 8 avril 2022,
Secrétaire de séance : Michel CONTOU-CARRÈRE

Etaient présents 42 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE,

Suppléants : Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR,

Pouvoirs : Jacques CAZAURANG à Marie-Pierre CASTAINGS, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Michel IDOIBE à Flora LAPERNE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Laurent KELLER, Marc OXIBAR à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Bernard UTHURRY, Philippe GARROTÉ à Bernard UTHURRY, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Muriel BIOT à Michel CONTOU-CARRÈRE, Jacques MARQUÈZE à Marthe CLOT,

Absents : Jean-Claude COSTE, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220414-07-FIN-

**PRESENTATION DES ACTIONS DU POLE TECHNIQUE
ET DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

Les rapporteurs (MM. AURISSET, CASABONNE, MAUNAS) exposent :

Rôle / objectif du pôle :

- > Services techniques :
 - Support technique pour l'ensemble des services de la CCHB. Construction et maintenance des bâtiments et espaces communautaires. Assistance technique aux communes, notamment pour la réalisation de travaux de premier niveau (espaces verts en particulier).
- > Piscines :
 - Exploitation des piscines intercommunales (situées à Oloron Sainte-Marie et Lanne-en-Barétous).
- > Services Environnement :
 - Coordination de la transition écologique et énergétique sur le territoire de la CCHB : mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dont notamment les objectifs Territoire à Énergie POSitive (TEPOS)
 - Portage d'études d'intérêt communautaire dans les domaines de l'eau et de l'assainissement
 - Gestion des déchets ménagers et assimilés (SICTOM)
 - Gestion de l'assainissement non collectif (SPANC)

Proposition de BP 2022

LIBELLES	Services techniques	Piscine Oloron	Piscine Lanne	Environnement	Environnement rivières
Fonctionnement dépenses BP 2022	819 815.00	608 658,00	88 563.00	135 362.00	338 461.00
Fonctionnement recettes BP 2022	107 000.00	79 500.00	12 100.00		333 561,00

1. Services techniques :

Les services techniques de la CCHB ont la charge du maintien en bon état d'usage et de fonctionnement des bâtiments et espaces communautaires :

- Près d'une 60aine de bâtiments de natures diverses : bâtiments administratifs / bureaux, bâtiments techniques, bâtiments d'entreprises, logements / hébergements, crèches, écoles, salles de spectacle, musées, médiathèque, piscines, station de ski, aérodrome, ...
- Une 30aine d'autres espaces et équipements communautaires nécessitant une gestion VRD (Voies et Réseaux Divers) : zones d'activités économiques, déchèteries, aires d'accueil des gens du voyage, réseaux AEP et assainissement du Somport, ...

Les services techniques se composent de 15 agents répartis comme suit :

- Le **service technique opérationnel**, encadré par un responsable technicien, est composé de 9 agents répartis sur plusieurs sites :
 - 5 agents aux ST Oloron (dont 1 référent avec expérience en maçonnerie, 1 électricien de formation et 3 agents polyvalents) : réalisation de travaux de premier niveau sur les bâtiments, entretien/création espaces verts, fabrication et mise en œuvre de mobiliers divers, apports logistiques et techniques lors d'évènements, ...
 - 3 agents aux ST Josbaig (dont 1 référent) : prépondérance des travaux d'espaces verts, entretien VRD
 - 1 agent polyvalent aux ST Aspe
 - Des renforts saisonniers complètent le service pendant la période de tonte.
- La **section ingénierie** compte 2 agents, sous la direction de la cheffe de pôle : gère dans toutes leurs composantes, les travaux d'adaptation aux nouveaux besoins : construction, extension ou réhabilitation, travaux de rénovation énergétique, travaux d'aménagement, d'embellissement...
- **Un support administratif** est assuré par 3 agents en temps partagé avec d'autres services (1,7 ETP).

En section de fonctionnement, le budget 2022 prévoit une augmentation de 10 à 12 % des dépenses en fluides (électricité et gaz principalement). Il prend également en compte l'augmentation des coûts des matières premières qui impacte obligatoirement le prix des matériels, fournitures et prestations de toutes natures.

Comme chaque année, de nouveaux crédits sont prévus à l'opération n° 122 en section d'investissement. Il s'agit d'investissements courants en petits matériels et équipements. En particulier en 2022, un véhicule utilitaire est à remplacer, et un nouveau véhicule est à acquérir pour doter le service Ingénierie technique.

2. Piscines :

Le territoire de la CCHB compte deux piscines. Celle située à Oloron Sainte-Marie est ouverte toute l'année alors que celle de Lanne-en-Barétous, non couverte, ouvre pour la période estivale (20 semaines environ).

Le service compte 10 agents permanents et plusieurs saisonniers en période estivale :

- 4 MNS
- 3 agents d'accueil et entretien
- 3 agents techniques de maintenance

Avec le départ du directeur des piscines, la gestion est répartie cette année entre la direction générale de la CCHB (gestion administrative) et le pôle technique. Ce dispositif est complété par la mise en place d'un référent de terrain par secteur d'activité/ métier.

Après 2 années fortement impactées par la pandémie de COVID-19, le budget primitif 2022 escompte un retour progressif à la normale avec une meilleure fréquentation des piscines donc une augmentation des recettes.

L'augmentation générale des tarifs de l'électricité et du gaz induit la hausse des charges CVC (chauffage - ventilation – climatisation). Cependant, il est bon de rappeler les coûts évités grâce aux travaux de rénovation énergétique que nous avons réalisés en 2019 sur la piscine d'Oloron : baisse de 70 % des consommations en gaz (en KWh) et baisse de 36 % des consommations en électricité (en KWh). Baisse également des consommations en eau de l'ordre de 35 %. Economie financière d'environ 95 000 € entre 2018 et 2020.

Concernant l'investissement, le pôle proposera au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2022 DEPENSES	BP 2022 RECETTES
105	Piscine	32 708.00	
122	Services techniques	78 052.54	
142	Modernisation de la piscine	148 000.00	
147	Aérodrome DGAC	43 000.00	
43	Mise aux normes Barétous piscine	2 194.26	

Comme chaque année, de nouveaux crédits sont prévus à l'opération n° 105 en section d'investissement. Il s'agit des investissements courants en petits matériels et équipements pour les deux piscines.

Opération n°142 Modernisation de la piscine d'Oloron Haut-Béarn : le projet global devant être reporté au vu du contexte actuel (baisse de la CVAE du fait de la crise sanitaire COVID, augmentation du prix des matériaux et du coût de la construction, aléas imprévisibles sur certains de nos ouvrages tels ceux autour du Fort du Portalet qui mobilisent nécessairement nos finances), des travaux impératifs pour la sécurité et/ou prioritaires pour améliorer le confort d'usage de la

piscine doivent être réalisés. Il s'agit en particulier de la révision du tableau électrique, de certaines reprises de circuits hydrauliques, du remplacement de la masse filtrante pour le traitement d'eau des bassins extérieurs.

3. Services Environnement :

- Composé de 2 agents, le **service « Protection et mise en valeur de l'Environnement »** œuvre à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont les actions TEPOS (Territoire à Energie POSitive).

En tant que coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, la CCHB alloue une partie de son budget au développement d'outils de communication et de sensibilisation, et à l'animation des programmes d'actions PCAET et TEPOS (actions dont elle est rarement maître d'ouvrage). Cette année 2022 est marquée par l'édition du livret de vulgarisation du PCAET ; outil d'information visant la consultation du public avant l'adoption définitive du PCAET. L'écart entre le BP 2022 et le CA 2021 sur cette thématique, s'explique par le contexte Covid qui n'a pas permis de mener les actions prévues en 2021.

Un poste de dépense important est la participation de la CCHB au « Service Rénovation Energétique de l'Habitat Montagne Béarnaise », Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat mutualisée avec la CC de la Vallée d'Ossau et la CC du Pays de Nay.

Le service Environnement tire ses recettes de son « label » Territoire à Energie POSitive. La baisse de recette en 2022 s'explique d'une part, par la diminution des aides dans le cadre de la deuxième contractualisation TEPOS 2021-2023 et d'autre part, par le versement anticipé des aides de la Région (avance forfaitaire 2022 reçue en 2021).

- Le budget « **rivières** » correspond à l'exercice de la compétence GEMAPI. Les dépenses sont nos contributions aux deux syndicats compétents sur le territoire du Haut-Béarn. Les recettes sont issues de la taxe GEMAPI. Comme prévu par le législateur, ce budget est à l'équilibre sur la globalité des exercices budgétaires depuis que la taxe GEMAPI a été instaurée, soit depuis 2019.
- **Préparation aux transferts des compétences Eau potable et Assainissement collectif :**
Entre 2017 et 2018, la CCHB a initié un travail préparatoire aux transferts des compétences Eau potable et Assainissement qui devait initialement s'opérer de façon automatique au 1er janvier 2020 en application de la loi NOTRe du 7 août 2015. En particulier, grâce au concours de toutes les entités compétentes sur le territoire, nous avons pu établir un état des lieux des services existants (niveaux de service, mode de gestion, personnel affecté, état des installations, Schémas directeurs en cours de validité, contrats, budgets, politique tarifaire...).
Un coup d'arrêt a été donné suite à la loi n°2018-702 du 3 août 2018 qui a permis de reporter l'échéance au 1er janvier 2026.

En 2022, il est envisagé de reconstituer le comité de pilotage pour échanger autour des enjeux, des objectifs et du calendrier. Si les orientations initiales sont reconduites, la CCHB sera amenée à lancer une étude d'accompagnement au transfert des compétences eau potable et assainissement pour :

- Dans un premier temps, apporter les éléments de connaissance indispensables aux élus pour leur permettre de mesurer l'incidence des transferts des compétences à la CCHB (patrimoine, personnel, organisation territoriale, budget, tarifs, ...) et de prendre une décision en conséquence (calendrier et modalités de transferts).
- Dans un deuxième temps, accompagner la collectivité pour assurer la continuité des services après le transfert.

Cette démarche se traduira budgétairement par l'ouverture d'une nouvelle opération en investissement.

En section investissement le service environnement proposera au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2022 DEPENSES	BP 2022 RECETTES
235	Rénovation énergétique PTI	144 030.00	50 000.00
237	Rénovation énergétique du siège	216 580.00	95 800.00
240	Performance énergétique médiathèque	82 800.00	27 600.00

4. Services Environnement – SICTOM :

Le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) dispose de 35 agents techniques et 6 agents administratifs pour assurer la collecte des déchets comme suit :

- collecte des ordures ménagères et collecte sélective (emballages, journaux) en régie, et soit en porte à porte soit en point de regroupement
- collecte du verre assurée par un prestataire privé, en point d'apport volontaire
- 8 déchèteries (gardiennage en régie)

Le budget annexe 2022 du SICTOM s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 5 100 000.00 €
- Section d'investissement : 1 900 000.00 €

En section de fonctionnement, les dépenses se décomposent en 6 domaines que sont la prévention, l'incinération, la collecte des déchets ménagers, la collecte sélective, les déchèteries et les frais généraux. L'augmentation des frais de personnel est en partie liée à la réforme de la catégorie C, l'évolution du régime indemnitaire pour les chauffeurs chefs d'équipe et le recrutement d'un technicien.

Le SICTOM tire ses recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, des aides liées au soutien de la collecte sélective et de la revente des matériaux.

En section d'investissement, les principales dépenses sont liées à l'acquisition de matériels de collecte et d'équipement de déchèteries, l'acquisition de matériel de manutention pour la reprise des déchets verts et la réalisation de travaux de réhabilitation de l'ISDI de Soeix.

Le SICTOM devrait évoluer dans les années à venir, aussi bien dans ses niveaux de service que dans son organisation, suite à l'étude en cours d'harmonisation et d'optimisation du service de collecte et de gestion des déchets. Cette étude aussi appelée étude de schéma directeur de gestion des déchets vise à :

- Renforcer l'action du SICTOM en matière de prévention et de réduction des déchets ;
- Étudier la mise en place du tri à la source des biodéchets des particuliers, pour les utiliser comme nouvelles ressources (ex : compostage, méthanisation).
- Étudier, conformément à l'obligation réglementaire, l'opportunité de mettre en place une tarification incitative.
- Étudier, pour les déchèteries, la possibilité d'adapter le niveau de service aux conditions futures de réemploi /reprise /valorisation /traitement.

5. Services Environnement – SPANC :

Le territoire compte près de 4400 assainissements non collectifs existants.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est constitué de 2 agents techniques à temps plein et 2 agents administratifs en temps partagé (0.5 ETP au total). Les techniciens assurent en moyenne chaque année :

- 400 contrôles de bon fonctionnement
- 60 contrôles de bâtiment en vente
- 80 contrôles de conception
- 50 contrôles de travaux

Le budget annexe 2022 du SPANC s'équilibre de la manière suivante:

- Section de fonctionnement : 110 000.00 €
- Section d'investissement : 50 000.00 €

En section de fonctionnement, les dépenses sont liées aux missions de contrôle des installations existantes, neuves ou réhabilitées. Les redevances payées par les usagers au service rendu équilibrent le budget sur 9 ans (fréquence du contrôle de bon fonctionnement, lequel est payé par tiers tous les 3 ans).

En section d'investissement, les principales dépenses sont liées aux programmes de réhabilitation.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 1 abstention (Mme HIRSCHINGER)

- **APPROUVE** le programme des actions du pôle technique et de la politique environnementale de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2022 des rapports n° 14, 23 et 25,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 avril 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY